

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 55

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD8 - Saint-Savournin - Création de trottoir sur accotement - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés

**DGAET Direction des Routes
Arrondissement de Marseille
0413312219**

PRESENTATION

La commune de Saint-Savournin souhaite réaliser un trottoir sur accotement au niveau de l'arrêt de bus « La Chavatine » sur le côté gauche de la RD8 (entre les PR 17+694 et PR 17+844).

Ce projet se situe sur le domaine public routier départemental et a pour objectif de sécuriser les cheminements des piétons et des écoliers qui se rendent à l'arrêt de bus. Ce projet étant situé sur le réseau routier départemental, il nécessite la signature d'une convention entre le Département et la Commune.

La convention annexée au présent rapport a pour objet le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département au profit de la Commune, traitant également des modalités d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés.

La Commune prendra à sa charge l'ensemble des dépenses liées à ces travaux.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer la convention dont le projet est joint au rapport, de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département au profit de la commune de Saint Savournin, traitant également des modalités d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés en vue de créer un trottoir sur accotement entre les PR 17+694 et PR 17+844.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL